

Communiqué de presse

La SFA enregistre favorablement l'adoption du rapport sur la stratégie de la place financière

Bâle, 16 décembre 2009 – La Swiss Funds Association SFA se réjouit de l'adoption par le Conseil fédéral du rapport sur la stratégie de la place financière suisse. Ce document tient également compte des exigences majeures de l'industrie des fonds et de la gestion de fortune.

Lors de sa séance d'aujourd'hui, le Conseil fédéral a adopté le rapport «Axes stratégiques de la politique suisse en matière de place financière». La Swiss Funds Association SFA a participé à son élaboration conjointement avec les autres initiateurs du Masterplan pour la place financière suisse. Elle soutient les objectifs de politique des marchés financiers et les orientations générales de la Confédération retenus dans le rapport.

La SFA approuve notamment la prise en considération dans le rapport de quelques intérêts importants de l'industrie suisse des fonds et de la gestion de fortune. En priorité, il conviendrait par une modification de la loi de veiller à ce que tous les gestionnaires de placements collectifs de capitaux gérant des fonds offshore à partir de la Suisse puissent se soumettre à la surveillance de la FINMA aux fins d'augmentation d'attractivité et d'adaptation aux normes internationales, la Suisse étant un site important de distribution et de gestion de fonds de placement et autres placements collectifs de capitaux. En revanche, la Suisse a jusqu'ici manqué d'attractivité en tant que site de production de placements collectifs. Quelque 90% des plus-values sont créées dans les domaines Asset Management et Distribution, la production (administration) se déroulant en plus grande partie à l'étranger. Aussi longtemps que l'accès au marché communautaire n'est pas réalisé, du potentiel de croissance n'existera ici que dans les domaines des fonds pour investisseurs qualifiés (QIF), de produits spéciaux tels que les fonds à investisseur unique et autres placements collectifs de capitaux pour investisseurs qualifiés. Par une réglementation légale plus souple, analogue à celle appliquée par le Luxembourg, ce potentiel pourrait mieux être exploité par lesdits Special Investment Funds (SIF). Des possibilités importantes de croissance existent également dans les affaires transfrontalières. Dans ce domaine, la création de produits en Suisse et leur vente à l'étranger, respectivement l'Asset Management institutionnel qui ne s'est que peu développé ces dernières années, peuvent être renforcés et développés.

Pour ce faire, l'accès au marché communautaire faisant jusqu'ici défaut dans le domaine des fonds est notamment indispensable. Il est décisif pour la Suisse que la réciprocité nécessaire soit négociée et que le libre passage avec l'UE dans le domaine des placements collectifs de capitaux («passeport UE») soit concrétisé. Selon l'appréciation de la SFA, ce dernier propos englobe les points suivants:

- Passeport UE pour directions de fonds et gestionnaires de fortune de placements collectifs de capitaux au sens de la loi sur les placements collectifs de capitaux (LPCC)
- Passeport UE pour fonds suisses de placements en valeurs mobilières (eurocompatibles) au sens de la LPCC
- Passeport UE pour l'ensemble des gestionnaires de fortune domiciliés en Suisse de fonds d'investissement dits alternatifs (AIF) au sens du projet de directive pour gestionnaire de fonds d'investissement alternatifs de l'UE (AIFM)
- Reconnaissance des gestionnaires de fonds d'investissement alternatifs dans le sens du projet de directive pour gestionnaire de fonds d'investissement alternatifs de l'UE, indépendamment de leur forme juridique.

Il est d'autre part attendu une réglementation claire et compétitive sur le plan international des conditions-cadres fiscales pour fonds de placement. Entre autres, l'impôt anticipé sous sa forme actuelle, grevant unilatéralement les placements collectifs suisses de capitaux, doit être revu.

«Nous nous réjouissons de l'adhésion du Conseil fédéral à une place financière suisse forte et enregistrons favorablement le fait que des requêtes en partie de longue date aient été reprises dans le rapport de stratégie. Elles contribueront à renforcer la compétitivité de la place suisse des fonds et de la gestion de fortune», selon Martin Thommen, président SFA. «Le rapport contient un bon état des lieux quant aux priorités de la place financière suisse. Il constate notamment que le rôle de la Confédération consiste essentiellement à créer des conditions-cadres appropriées, les acteurs de la place financière étant compétents en ce qui concerne la politique de leur branche. Nous considérons comme prioritaire le renforcement de la compétitivité internationale par l'amélioration des conditions-cadres générales, réglementaires et fiscales. Nous approuvons la poursuite du dialogue entre les autorités et le secteur financier et apporterons une contribution active à la réalisation des objectifs poursuivis» selon les déclarations de Matthäus Den Otter, directeur de la SFA.

Contact:

Dr Matthäus Den Otter, directeur de Swiss Funds Association SFA, tél. 061 278 98 00

La Swiss Funds Association SFA fondée en 1992, dont le siège est à Bâle, est l'organisation professionnelle de l'industrie suisse des fonds et de la gestion de fortune. Son cercle de membres regroupe toutes les directions suisses de fonds importantes, de nombreux représentants de placements collectifs étrangers de capitaux ainsi que des gestionnaires de fortune de placements collectifs de capitaux. Ceux-ci couvrent plus de 90% de la fortune des fonds distribuée en Suisse. De plus, de nombreux autres prestataires opérant dans le domaine du placement collectif de capitaux en font partie. La SFA est membre active de l'European Fund and Asset Management Association EFAMA à Bruxelles et de l'International Investment Funds Association (IIFA) à Montréal opérant sur le plan mondial. Dans le domaine des investissements alternatifs, elle collabore étroitement avec l'Alternative Investment Management Association (AIMA) à Londres.